

Contact: rens.urba@paris.fr

#### NOTICE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

MUTATION D'UN IMMEUBLE BÂTI OU NON BÂTI SANS MODIFICATION DE SON ETAT

#### **DEMANDE DE NOTICE**

Cette réponse est délivrée gratuitement par la Mairie de Paris en date du : 15/11/2021

Elle fait état des renseignements connus à ce jour sur la parcelle demandée. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque ni d'un certificat d'urbanisme. Par ailleurs elle ne saurait engager la responsabilité de la ville dans le cas de l'application de l'article 1-125-5 du Code de l'Environnement (Risques majeurs).

Cette notice de renseignements d'urbanisme est conservée 2 ans par la Ville de Paris. Pendant cette période vous pouvez la re-télécharger par le lien suivant :

https://noticeru.paris.fr/noticeru/rest/ru/api/v1/notice/id/20211115118350005

#### PARCELLE ET ADRESSE(S)

#### **PARCELLE**

Arrondissement: 18

Section cadastrale: BE

Numéro de parcelle : 71

Pour obtenir un plan de la parcelle et localiser les prescriptions réglementaires, vous pouvez utiliser l'application cartographique "Paris PLU" :

https://capgeo.sig.paris.fr/Apps/ParisPLU/

#### ADRESSE(S) ET ALIGNEMENT(S)

La situation de l'immeuble par rapport à l'alignement est donnée à titre de simple indication et ne préjuge pas d'une application plus précise de l'alignement considéré.

Adresse(s) complète(s) de la parcelle

Alignement(s)

003 VOIE PROVISOIREMENT DENOMMEE R/18

Voie privée non concernée par l'alignement

DISPOSITION	IS GÉNÉRALES
onsulter le lexique des termes d'urbanisme pour obtenir les informations sur les terme	
Avant toute mutation d'un bien soumis au droit de préemption, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner comportant l'indication du prix et les conditions de la vente projetée.	NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME    X   Plan Local d'Urbanisme de Paris   Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais   Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7ème arrdt   Secteur du Sénat   La nature et la localisation des servitudes d'utilité publique sont annexées au PLU et consultables ici : http://pluenligne.paris.fr
Monument historique classé  Périmètre de site classé  DERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOU  Servitude d'alignement	
SERVITUDES RELATIVES À LA SALUBRITÉ ET À LA SÉCURITÉ PUBI Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Zonage: Cote des plus hautes eaux connues: Secteur Stratégique:	Zones d'anciennes carrières  Zone comportant des poches de gypse antéludien
DISPOSITIONS DIVERSES	La nature et la localisation de certaines de ces dispositions d'urbanisme sont annexées au PLU et consultables ici : http://pluenligne.paris.fr
Zone d'Aménagement Concerté  Plan d'Aménagement d'Ensemble  Périmètre de résorption de l'habitat insalubre et de restauration immobilière  Zone de surveillance et de lutte contre les termites  Travaux, interdiction d'habiter ou cession définitive de l'occupation aux fins d'habitation d'un ou plusieurs lots  Secteur d'Information sur les Sols	Secteur de sursis à statuer  Périmètre de Projet Urbain Partenarial  Zone à risque d'exposition au plomb  Périmètre de convention de rénovation urbaine  Plan d'Exposition au Bruit de l'Héliport
ONAGES RÉGLEMENTAIRES DU CHANGEMENT D'USAGE	L'exercice d'une activité professionnelle ou commerciale dans un logement est encadré par le
Secteur de compensation renforcée  Quartiers prioritaires de la politique de la ville	règlement municipal sur les changements d'usage, consultable sur la site de la Ville de Paris  Quartier à prédominance de surfaces de bureaux  Voies comportant une protection particulière de l'artisanat

ZONAGE  Zone Urbaine Générale (UG)	Cf. dispositions générales du PLU §	
Zone Urbaine Verte (UV)	Zone Urbaine de Grands Services Urbains (UGSU)  Zone Naturelle et Forestière (ZNF)	
DISPOSITIONS RELATIVES AUX DESTINATIONS	Cf. art. 2 du règlement de la zone UC	
Dispositions visant au rééquilibrage de l'habitat et de l'emploi : Secteu	ır d'Incitation à la mixité habitat-emploi	
Secteur de dispositions particulières  Dérimètre fairant l'objet d'un projet d'aménatement global		
Périmètre faisant l'objet d'un projet d'aménagement global	renforcée du commerce et de	
l'artisanat		
	déficitaire en logement social	
Protection de l'artisanat et de l'industrie Terrain co	mposant des ouvrages souterrains du réseau des 'sources du nord'	
MPLACEMENTS RÉSERVÉS	Cf. art. 2 du règlement de la zone UG et annexes III, IV et V du règlemen	
Emplacement réservé en vue de la réalisation de logement ou de loger		
Emplacement réservé pour espace vert public	Emplacement réservé pour élargissement ou création de voie	
Emplacement réservé pour équipement public,	Périmètre de localisation d'équipement, ouvrage, espace vert	
U ouvrage public ou installation d'intérêt général	public ou installation d'intérêt général à réaliser	
PROTECTION DES FORMES URBAINES ET DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	PROTECTION ET VÉGÉTALISATION DES ESPACES LIBRES cf. art. 13 du règlement de la zone U	
Bâtiment protégé ou parcelle comportant un ou des bâtiments	Obligations en matière de réalisation d'espaces libres:	
protégés au titre du PLU (cf annexe VI du règlement)  Elément particulier protégé au titre du PLU	Secteur de mise en valeur du végétal	
Volumétrie existante à conserver	Secteur de renforcement du végétal	
Parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou	Prescriptions localisées:	
paysager	Espace vert protégé	
	Espace boisé classé	
MÉNAGEMENT ET TRAITEMENT DES VOIES ET DES ESPACES RÉSERVÉS À LA CIRCULATION	Espace libre protégé  Espace libre à végétaliser	
Aménagement plétonnier	Espace à libérer	
Emprise de construction basse en bordure de voie		
Voie à conserver, créer ou modifier	STATIONNEMENT cf. art. 12 du règlement de la zone U	
Liaison piétonnière à conserver, créer ou modifier		
Passage piétonnier sous porche à conserver	Limitation de la création de parcs de stationnement	
IAUTEUR DES CONSTRUCTIONS	Cf. art. 10 du règlement de la zone U	
▼ Plafonnement des hauteurs : 31.0 m	Gabarit-enveloppe en bordure de vole :	
sans préjudice des autres dispositions		
Présence d'un fuseau de protection du site de Paris	Voie non bordée de filet (cf. art. 10.2.1)  Voie hordée de filets (cf. art. 10.2.2)	
Emprise soumise à une prescription de hauteur maximale des constructions	Vole bordée de filets (cf. art. 10.2.2)  Consulter le document graphique pour localiser voies et filets bordant la parcelle ainsi que les autres prescriptions réglementant la hauteur des constructions (http://capgeo.sig.paris.fr/Apps/ParisPLU/)	
	, and a graph of the second se	

S.C.P. Hubert DOUCHET

10 Boulevard de Stalingrad 94600 CHOISY LE ROI

Tél: 01.48.84.70.59 Fax: 01.48.53.50.22

COMMUNE: PARIS 18È

Département : Seine-Paris

# **PLAN DE SITUATION**

D'une propriété sise

30 Rue Letort

Propriété appartenant à :

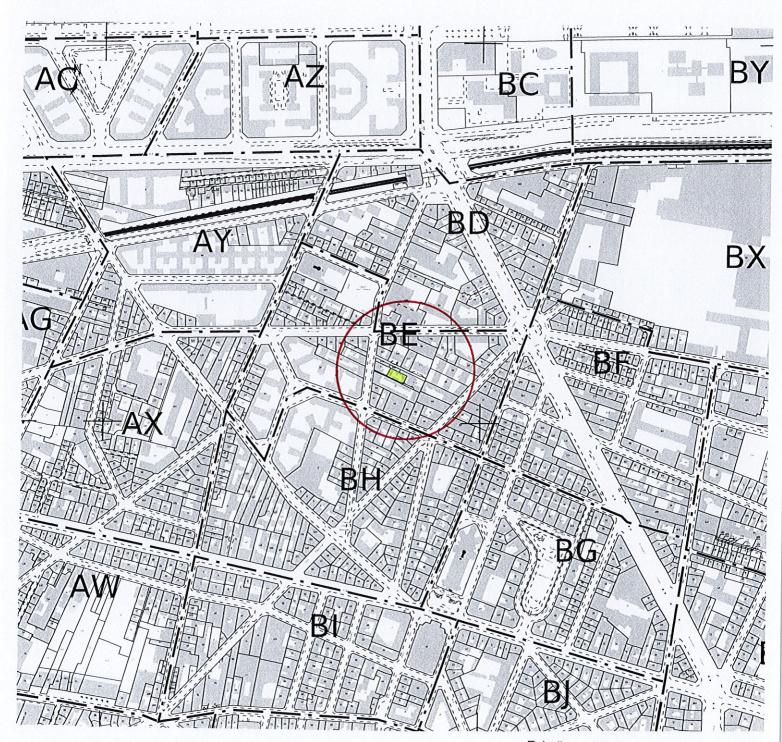
војко

Cadastre Section

BE 71

Contenance

269 m<sup>2</sup>



Echelle: 1/5000

#### S.C.P. Hubert DOUCHET

Géomètre-Expert DPLG 10 Boulevard de Stalingrad 94600 CHOISY LE ROI

Tél: 01.48.84.70.59 Fax: 01.48.53.50.22

#### TALON - MEILLET ASSOCIES

11 Rue Villaret de Joyeuse **75017 PARIS 17È** 

CHOISY LE ROI, le 15 novembre 2021

N/ Réf:

6189/21

V/ Réf:

Propriétaire

**BOJKO** 

Acquereur:

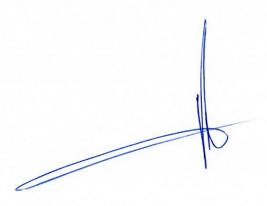
Cher Maître

En réponse à votre demande, je vous informe que l'immeuble situé à Paris :

PARIS 18è 30 Rue Letort -

pour lequel vous m'avez saisi, ne fait l'objet à la date du 15/11/2021 d'aucun arrêté de péril, tel qu'il est prévu par les articles L-511.1 à L-511.4 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Je vous prie d'agréer, Cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.





#### Direction du Logement et de l'Habitat

Maj: 15/09/2021

## Péril bâtimentaire - Insécurité des équipements communs - Mise en sécurité

Depuis le ler janvier 2021, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations et de son décret d'application n°2020-1711 du 24 décembre 2020, une nouvelle règlementation s'applique. En application de celle-ci, la Maire de Paris , dans son champ de compétences, est amenée à prendre des arrêtés de mise en sécurité en cas de risques liés à l'état d'un bâtiment ou liés à celui des équipements communs d'un immeuble.

Les arrêtés de péril et insécurité des équipements communs pris et notifiés avant le ler janvier 2021, ne sont pas concernés par cette nouvelle réglementation. Ils restent en vigueur.

## Liste des immeubles sous arrêtés

#### 1er arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs	
13 rue des Lavandières Sainte- Opportune	15/03/2021	communs	

#### 2e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
34 – 36 rue du Caire	08/03/2021	

#### 3<sup>e</sup> arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

#### 4e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

Adresse	Arrêté concernant des risques	Arrêté concernant des risques	
	liés à l'état du bâtiment	liés à l'état des équipements communs	
6° arrondissement			
Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs	
1 Cour du commerce Saint- André	07/06/2021		
<b>7</b> ° arrondissement			
Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs	
8° arrondissement			
Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs	
9° arrondissement			
Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs	
10° arrondissement			
Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs	
ll <sup>e</sup> arrondissement			
Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs	
20 rue Richard Lenoir	16/10/2019		
12° arrondissement			
Adresse	Arrêté concernant des risques	Arrêté concernant des risques	
	liés à l'état du bâtiment	liés à l'état des équipements communs	

#### 13e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

#### 14e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

#### 15e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements
		communs
39 rue Mademoiselle	18/12/2015	

### 16e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

#### 17e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment		Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
6 rue Lantiez	TO FA	07/10/2011	
17 rue du Mont Doré		15/01/2021	

## 18° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs				
92 boulevard de la chapelle	06/03/2014	11/06/2014				
2 bis rue Buzelin	11/03/2014					
2 rue de l'Evangile	17/10/2019					
13 rue Boinod	06/09/2019					

## 19e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risque liés à l'état des équipements communs				
70 rue Georges Lardennois	14/03/2006					
	29/04/2019					
7 passage Desgrais	04/05/2016					
62 rue de Meaux	14/01/2020					
47 rue de Belleville	03/08/2021					

### 20e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs				
24 rue de Ménilmontant	24/10/2016					
87 rue de Bagnolet	16/04/2009					
37 rue de la Cour des Noues / 76 rue des Prairies	19/01/2015					
96 rue des Pyrénées	05/09/2019					

## Direction de la voirie et des déplacements Inspection générale des carrières

86 rue Régnault - 75013 PARIS

## Renseignements sur les anciennes carrières et la dissolution du gypse antéludien

Date de la demand	e:							Référer	nces : 1076907	
19/11/2021		Renseigne	ment fourr	is selon le pla	ın joint					
7   5	0 1 8 de postal		 Sect. C	B E		0	0 Parcell	7	0	
-	io postal		PAR				Parceil	e		
Adresse : 30 RUE I	ETORT			Votre référ	ence : 61	39/21				
75018 P	aris			1011010101	<u> </u>	5072.1				
								_		
Adresse compléme	ntaire :									
	<u> </u>									
Parcelles complém	entaires :									
<u> </u>										
	•						-			
I).	sous sont donnés à titre								-	
Code de l'Environnemer	as suffisantes pour com nt	pieter l'état des	s risques i	iatureis et tec	nnologiques	en app	lication (	des article	es L 125-5 et R 125-	
renseignements conc	ernant la présence, la	position, la na	ture des a	anciennes ca	rrières, gale	ries so	uterrain	es et auti	res cavages	
indonnés sont commu: Ification par tous les m	niqués dans l'état actu lovens appropriés	el des connais	ssances a	cquises par l	'inspection	généra	le des c	arrières e	et sous réserve de	
	, арргорию									
Dogoibilité de disa		المستعلمين الأكسي	_							
Possibilité de diss	oution au gypse	anteludien	i							
Paris par arrêté interp	réfectoral du 25 février 1	977		Zone étendue au périmètre défini par l'arrêté actuel						
Par rannort aux zo	ones de carrières d	onnuee :								
			1)							
x en dehors	en zone d	le carrière <sup>(1</sup>	1)						ennes sablières,	
				glaisiere	es, ou a d≀	ı nivel	lement	(1)		
Particularités du s	ous-sol :									
		T Pa f	Pr						T Pa Pr	
enne carrière de calcair					arrière de gy	•				
enne carrière de calcair enne carrière de craie	e grossier a ciel ouvert		닉	ancienne c ancienne s	arrière de gy ablière	/pse à c	iel ouver	1		
ienne glaisière			=	Autre :	aniieia					
en totalité, Pa : en partie,	, Pr : à proximité		·							
Nature des travaux	c réalisés pour la s		bâti fais	ant partie	de la pro	priété	:			
Augus (au nas aommusi	aués à MCC)	Pa	-	7 0					Pa	
Aucun (ou non communi Fondations superficielles	-		F		ons souterra				•	
Fondations profondes pr		ıla 🗍	7	_	ient de la ca		i irijectio	11	H	
Carrière 🔲 à ciel ouverl			Ē	Autre :						
en partie										
Pour ces propriétés as d'une demande d'a	, il peut être prescrit de outorisation de bâtir	es travaux de i	reconnais	sance ou de	conforteme	nt du s	ous-sol	et/ou de i	fondations dans le	
		<del></del> -							<u> </u>	
spection générale des	carrières ne donne aud	un		Paris, le :	19	11/202	1			

L'inspection générale des carrières ne donne aucun renseignement par téléphone. Pour toute précision orale, la réception du public est assurée sur rendez-vous au

86 rue Régnault - 75013 PARIS - ww.igc.paris.fr

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél: 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Courriel: esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

#### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 15/11/2021 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SCP Hubert DOUCHET

#### SF2105696495

					DESIGNATION	DES PROPRIETES						
Département : 075					Commune: 118 PARIS 18							
Section N° plan	N° plan PDL N° du lot Quote-part Conten	Contenance	voi	Désignation nouvelle								
				A	Adresse	cadastrale	Ren	N° de DA	Section	n° plan	Contenance	
BE	0071				·	0ha02a69ca						
				3 VOIE R18								
BE	0071	001	21	38/ 1047								

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30 Page 1 sur 1

